



Réseau-1 Québec

Appel à projets de recherche sur les innovations visant à changer la pratique en première ligne

CONCOURS 2019-2020

DATE LIMITE pour le dépôt des projets : 4 décembre 2019 à 23 h 59

Les buts du Réseau de connaissances en services et soins de santé intégrés de première ligne du Québec (Réseau-1 Québec) sont de combler le fossé entre le milieu de la recherche et la pratique clinique, de promouvoir une culture de recherche collaborative entre les chercheurs, les clinicien(ne)s-praticien(ne)s, les patient(e)s et les gestionnaires, et de soutenir les réseaux de recherche axée sur les pratiques de première ligne (RRAPPL) comme vitrines d'une première ligne intégrée, forte et apprenante.

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Soutenir des projets de recherche de type « recherche 3.0 » visant à évaluer l'implantation d'une innovation ou d'un changement dans la prestation de services dans les milieux cliniques associés aux RRAPPL, en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patient(e)s.
- Financer des équipes qui portent une attention particulière à la mise en œuvre du projet en milieu clinique ainsi qu'aux impacts immédiats des changements ou des nouvelles pratiques qui sont introduits.
- Soutenir une étroite collaboration entre chercheur(e)s, clinicien(ne)s-praticien(ne)s, patient(e)s et gestionnaires.
- Établir un échange dynamique entre les RRAPPL pour faciliter la participation des utilisateurs de connaissances des milieux cliniques participantes.

PRIORITÉS DU CONCOURS

- Nous donnons la priorité aux projets centrés sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique.
- Nous encourageons fortement le développement de projets qui s'alignent sur les priorités de recherche à moyen et long terme du Réseau-1 dans le cadre du Réseau pancanadien de la SRAP sur les innovations en soins de santé de première ligne et intégrés (dont le Réseau-1 Québec est la composante québécoise).

CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

Dans le cadre de ce concours, le Réseau-1 financera des projets qui évaluent l'introduction d'innovations visant à changer la pratique clinique de première ligne dans l'intérêt des patient(e)s. Il peut s'agir d'une nouvelle intervention, de la transposition d'une pratique innovante établie ailleurs, ou de la prolongation d'un projet de recherche dans un nouveau milieu. Les projets peuvent donc en être à différents stades de développement : projets pilotes, études de faisabilité, implantation et évaluation, diffusion ou mise à l'échelle. Chaque projet doit s'appuyer sur des données probantes et bien démontrer sa capacité de changer la pratique à court terme au bénéfice des patient(e)s.

Sont non finançable pour ce concours : les études de besoins; les études de barrières et de facilitateurs concernant l'implantation ou la diffusion d'une intervention sans l'implantation et évaluation de l'intervention; les études corrélationnelles visant à cerner les facteurs sur lesquels on devra intervenir dans l'avenir; les revues de la littérature; les revues systématiques; et les méta-analyses.

Les projets doivent être menés par un partenariat d'au moins un chercheur et un(e) clinicien(ne)-praticien(ne) à titre de coresponsables du projet. Un(e) patient(e)-partenaire et un(e) gestionnaire doivent aussi être impliqués au sein de l'équipe; l'attente est qu'ils participent activement tout au long du processus de recherche (de la conception à la diffusion des résultats). Si le/la chercheur(e) responsable est en début de carrière, une chercheur(e) chevronné(e) devrait faire partie de l'équipe. Ce partenariat doit être explicite et bien décrit dans la demande. L'implication de résident(e)s et d'étudiant(e)s des cycles supérieurs est encouragée.

Le projet doit se réaliser dans des milieux cliniques associés à au moins deux RRAPPL. La réalisation du projet dans ces RRAPPL peut se faire en parallèle (c'est-à-dire se dérouler dans deux endroits simultanément) ou de façon séquentielle (c'est-à-dire avoir lieu d'abord dans un endroit, puis dans un autre), mais le projet doit avoir des retombées importantes pour tous les sites participants.

L'implication des cliniques de plus d'un RRAPPL et l'implication d'un(e) gestionnaire et d'un(e) patient(e)-partenaire assureront la pertinence du projet pour les milieux et les patients et faciliteront la mise en œuvre du projet, ainsi qu'un éventuel transfert des apprentissages à une échelle plus large.

La demande doit démontrer un engagement à appuyer le projet de la part des RRAPPL impliqués dans la demande et de la part du directeur ou de la directrice d'une des cliniques participantes (voir la procédure à suivre plus loin).

Les équipes qui désirent soumettre un projet doivent prendre contact avec les RRAPPL pour leur faire connaître le projet et discuter de leurs besoins éventuels. Les équipes doivent fournir une lettre d'intention d'ici **le 9 octobre** qui décrit brièvement le projet, ses objectifs et la méthode proposée (voir le lien pour accéder au formulaire de lettre d'intention à la fin de ce document).

Les RRAPPL sont là pour faciliter un réel partenariat entre clinicien(ne)s-praticien(ne)s, chercheur(e)s, patient(e)s et gestionnaires, et pour amener des cliniques à s'impliquer dans les projets, en partenariat avec le bureau central du R1Q et d'autres partenaires.

Nous encourageons les personnes et les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec les personnes-ressources des RRAPPL (voir à la fin de ce document) pour explorer la possibilité de s'associer à ces derniers ainsi que leur intérêt et leur rôle éventuel.

En tant que projet financé par le R1Q les équipes auront un accès prioritaire aux services de consultation des composantes de [l'Unité de soutien SRAP du Québec](#).

FONDS DISPONIBLES

Jusqu'à quatre projets recevront chacun un financement d'un maximum de 20 000 \$ sur une période de 12 mois.

EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS FINANCÉS

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à :

1. Communiquer et interagir régulièrement avec les RRAPPL impliqués dans la demande.
2. Présenter leurs résultats lors de la journée scientifique annuelle du Réseau-1 en juin 2021 et lors d'un webinaire ou d'une baladodiffusion du Réseau-1 qui aura lieu au courant de l'année 2021-2022.
3. Fournir des rétroactions pendant le projet et à la fin de celui-ci à des fins d'évaluation du Réseau-1.

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Sont admissibles les projets qui répondent aux priorités du concours et qui satisfont à tous les critères suivants:

1. Être menés par des membres en règle du Réseau-1 dont le profil est à jour.
2. Être menés par un(e) chercheur(e) et un(e) clinicien(ne)-praticien(ne) à titre de coresponsables.
3. Implique un(e) patient(e)-partenaire et un(e) gestionnaire qui seront activement impliqués dans le projet au sein de l'équipe de recherche.
4. Être réalisés dans des milieux de pratique appartenant à au moins deux RRAPPL.

Les demandes qui ne satisfont pas à ces critères seront retirées du concours.

Ne sont pas admissibles les projets menés par des équipes qui reçoivent actuellement un financement du Réseau-1 provenant du concours de projets de recherche sur les innovations et les projets qui reproduisent un projet déjà financé par le Réseau-1 (sauf dans le cas d'une prolongation d'un projet de recherche dans un nouveau milieu).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Adéquation aux priorités et objectifs de l'appel
<ul style="list-style-type: none">Le projet vise à évaluer l'implantation d'une innovation ou d'un changement de pratique en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patient(e)s.
<ul style="list-style-type: none">Le projet est centré sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique.
<ul style="list-style-type: none">Les objectifs du projet s'alignent sur les priorités de recherche à moyen et long terme du Réseau-1 dans le cadre du Réseau ISSPLI.
Scientificité
<ul style="list-style-type: none">Les objectifs sont clairs.
<ul style="list-style-type: none">Les objectifs sont justifiés par des connaissances pertinentes.
<ul style="list-style-type: none">La méthodologie et les méthodes proposées sont appropriées pour répondre aux questions ou aux objectifs du projet.
<ul style="list-style-type: none">Les limites de la méthodologie et des méthodes proposées sont exposées clairement.
<ul style="list-style-type: none">Une description des indicateurs de succès est incluse.
Potentiel de transférabilité
<ul style="list-style-type: none">Des connaissances seront transférables à des utilisateurs de connaissances cibles (patient.e, clinicien.ne, gestionnaire, etc.)
<ul style="list-style-type: none">Il y a un plan explicite de diffusion et d'application des connaissances qui intègre des stratégies innovantes en fin de subvention (voir http://www.cihirsc.gc.ca/f/45321.html#a7).
Partenariat et collaboration
<ul style="list-style-type: none">Le partenariat entre le/la chercheur(e) et le/la clinicien(ne)-praticien(ne) est explicite.
<ul style="list-style-type: none">L'implication d'un(e) patient(e)-partenaire et d'un(e) gestionnaire dans le projet tout au long du processus de recherche est prévue et réaliste.
<ul style="list-style-type: none">Le partenariat envisagé entre les RRAPPL et la participation de chacun sont explicites et auront des retombées pour tous les milieux participants.
Faisabilité
<ul style="list-style-type: none">L'échéancier, le plan de travail et le budget sont réalistes. (Veuillez vous assurer de prendre en compte le dédommagement de patient(s) partenaire(s) dans le budget; voir : Principes directeurs – Dédommagement financier pour la recherche en partenariat avec les patients et le public, Unité de soutien SRAP du Québec 2018).
<ul style="list-style-type: none">Le plan de travail porte une attention particulière à la mise en œuvre de l'innovation, c'est-à-dire à aux besoins et contraintes des milieux cliniques.
<ul style="list-style-type: none">L'équipe a l'expertise requise pour mener à bien le projet. Le/la chercheur(e) responsable a la capacité de réaliser un projet de qualité et est affilié à un établissement leur permettant de détenir les fonds de recherche. Le/la clinicien(ne)-praticien(ne) responsable a une pratique clinique active ainsi que la capacité d'influencer la pratique et des changements organisationnels.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les salaires des coordonnateurs ou coordonnatrices et des assistant(e)s de recherche ainsi que les ressources nécessaires pour mener le projet à terme (consommables, équipement essentiel, frais de déplacement pour des réunions de projet, etc.). Les dépenses non admissibles sont les frais de déplacement pour assister à des congrès et les paiements directs aux chercheur(e)s ou aux clinicien(ne)s-praticien(ne)s.

Voir [Règles générales communes du Fonds de recherche du Québec](#) (« Dépenses admissibles et non-admissibles »).

PROCÉDURE À SUIVRE

1. Prendre contact avec les RRAPPL afin de leur informer de votre intérêt à participer au concours.
2. Soumettre le [formulaire de lettre d'intention](#) à info@reseau1quebec.ca et aux RRAPPL impliqués dans le projet. **Date limite : 9 octobre 2019 à 23 h 59.**
3. Obtenir une lettre d'appui de la part des RRAPPL impliqués dans la demande (au moins deux), signé par le directeur ou la directrice. Une lettre d'intention commune peut être soumise. Notez qu'une lettre de la part de l'ensemble des quatre RRAPPL n'est pas requise.
4. Obtenir une lettre d'appui du directeur ou de la directrice d'au moins une des cliniques participantes.
5. Préparer la demande de financement (voir « Présentation d'une demande de financement » ci-dessous).
6. Soumettre la demande de financement à info@reseau1quebec.ca
Date limite : 4 décembre 2019 à 23 h 59.

Veillez noter que ce sont les équipes des projets et non les RRAPPL qui doivent soumettre les demandes.

DATES IMPORTANTES

Date limite de présentation des formulaires de lettre d'intention : 9 octobre 2019 à 23 h 59

Date limite de présentation des demandes : 4 décembre 2019 à 23 h 59

Date prévue de l'avis de décision : fin février 2020

Date de début du financement : 1^{er} avril 2020

PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES RRAPPL

[RRAPPL Université Laval](#)

Sabrina Guay-Bélanger, coordonnatrice par intérim :
sabrina.guay-belanger.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

[RRAPPL Université McGill](#)

Nadjib Mokraoui, coordonnateur : pbrn.fammed@mcgill.ca

[RRAPPL Université de Montréal](#)

Fatoumata Binta Diallo, coordonnatrice : fatoumata.binta.diallo.2@umontreal.ca

[RRAPPL Université de Sherbrooke](#)

Joanie Lacasse-Bédard, coordonnatrice : medfam-coord-recherche@usherbrooke.ca

Nous invitons également les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec un RRAPPL.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET QUESTIONS

Pour devenir membre en règle du Réseau-1 :

<http://reseau1quebec.ca/membres-et-partenaires/membres/>

Pour mettre à jour son profil de membre :

<http://reseau1quebec.ca/modifier-mon-profil/>

Pour toutes questions, consultez la [Foire aux questions](#) ou contactez-nous à : info@reseau1quebec.ca

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

<p>Formulaire de candidature*</p> <ul style="list-style-type: none">• Titre du projet, noms et coordonnées des coresponsables (chercheur(e) et clinicien(ne)-praticien(ne)) et affiliations institutionnelles, noms et coordonnées des autres membres de l'équipe (patient(e)-partenaire et gestionnaire)• RRAPPL impliqués dans la demande• Résumé en langage simple• Description du projet• Description de l'équipe du projet <p>*Le formulaire est disponible ici.</p>
Références
Budget (tableau sommaire) et justification (1 page maximum)
Plan du travail et échéancier du projet (1 page maximum)
CV des responsables du projet (chercheur(e) et clinicien(ne)-praticien(ne)) (limite de 5 pages fortement recommandée)
Lettre d'appui de chaque RRAPPL impliqué dans la demande (au moins deux) signée par le ou la directeur/directrice du RRAPPL
Lettre d'appui du directeur ou de la directrice d'au moins une des cliniques participantes